

Traitement des engelures

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

adressée aux personnes chargées de l'éducation, exprimait les doléances de la pauvre délaissée. C'est une page charmante :

« Nous sommes deux sœurs jumelles, les deux yeux de l'homme ne se ressemblent pas davantage, ils ne peuvent être mieux d'accord que nous ne le serions, ma sœur et moi, sans la partialité de nos parents qui mettent entre nous la plus injuste distinction. Dès mon enfance j'ai été élevée à considérer ma sœur comme un être d'un rang supérieur au mien ; on m'a laissée grandir sans la moindre instruction, tandis qu'on n'a rien épargné pour son éducation ; elle a eu des maîtres pour lui enseigner l'écriture, le dessin, la musique et autres talents d'agrément ; mais si, par hasard, je touchais un crayon, une plume, une aiguille, j'étais sévèrement grondée, et, plus d'une fois, j'ai été battue pour ma maladresse et mon manque de grâce.

« Ma sœur, il est vrai, m'associe à elle en quelques occasions, mais elle s'est toujours faite un point d'honneur de tout conduire et ne se sert de moi que par nécessité ou pour figurer à côté d'elle.

« Ne croyez pas, Monsieur, que mes plaintes soient inspirées seulement par la vanité. Non, mon chagrin a une cause plus sérieuse. C'est l'habitude de notre famille que toute la besogne de pourvoir à la subsistance retombe sur ma sœur et sur moi. Si quelque indisposition attaquait ma

sœur (et je vous le dis en confidence, elle est sujette à la goutte, au rhumatisme, aux crampes, sans parler d'autres accidents), quel serait le sort de notre pauvre famille ? Nos parents, alors, ne regretteraient-ils pas amèrement d'avoir mis une aussi grande différence entre deux sœurs qui sont si parfaitement semblables ? Hélas ! il nous faudra périr de détresse, car il ne me sera même pas possible de griffonner une supplique pour qu'on vienne à notre secours, ayant été obligée de me servir d'une main étrangère pour transcrire la requête que j'ai l'honneur de vous adresser en ce moment.

« Daignez, Monsieur, faire sentir à mes parents l'injustice d'une tendresse exclusive et la nécessité de partager également leurs soins et leur affection entre tous leurs enfants. Je suis, avec un profond respect, Monsieur, votre servante obéissante.

La Main Gauche. »

Et le docteur Armaingaud, qui reprend à son compte cette argumentation, conclut — et nous l'approuvons pleinement — que nous n'avons pas le droit de continuer à laisser imposer à notre population une invalidité artificielle, quand il nous est possible, avec beaucoup d'énergie et d'esprit de suite, de la faire disparaître.

Applaudissons à ces efforts en faveur de l'ambidextrie obligatoire....

(Les Annales.)

Traitement des engelures

Les personnes prédisposées aux engelures peuvent combattre cette prédisposition en faisant des lavages avec de l'eau très chaude ou mieux encore avec une décoction chaude de feuilles de noyer. Des frictions avec de l'alcool camphré ou du baume de Fioraventi rendent également

la peau moins sensible à l'action funeste du froid. On doit en outre surveiller l'état général, car chacun sait que les engelures s'observent surtout chez les anémiques, les enfants lymphatiques ou scrofuleux. Chez les enfants misérables, mal nourris, une alimentation saine et régulière, un change-

ment de régime et de milieu fait souvent disparaître une prédisposition très tenace aux engelures.

Comme traitement local des engelures, voici ce que recommande un spécialiste français, M. le D^r Besnier :

1° Baigner les mains dans une décoction de feuilles de noyer; essayer.

2° Frictionner à l'alcool camphré.

3° Saupoudrer avec la poudre suivante :

salicylate de bismuth, 10 grammes, amidon, 90 grammes.

4° Pour calmer les démangeaisons du soir, lorsqu'elles sont trop vives, frictionner avec: glycérine 50 grammes, eau de rose 50 grammes, tannin 0,10 g., puis poudrer avec la poudre indiquée au n° 3.

5° Si les engelures sont ulcérées, les envelopper avec des feuilles de noyer ramollies dans l'eau chaude.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Alliance suisse des samaritains. — Les sections suivantes ont fait parvenir des dons en faveur de la *Caisse de secours* de l'Alliance :

Sections des samaritains de :

S ^t -Gall . . . fr. 200	Brougg . . . fr. 50
Langenthal . . » 200	Herisau . . . » 50
Tavannes . . . » 100	Weinfeldén . . » 50
Kreuzlingen . . » 100	Kirchlindach . . » 50
Amriswil . . . » 100	Bischofszell . . » 50
Corgémont . . » 50	Einsiedeln . . » 40
Wohlen . . . » 400	Bühler (App.) . . » 30
Schaffhouse . . » 100	

La section de Wohlen a organisé une « Journée de petites fleurs » dont la moitié de la recette a été attribuée à une œuvre philanthropique de la localité, l'autre moitié a donné 400 fr. à la Caisse de secours. C'est un succès!

Nous apprenons d'autre part que la Société Nestlé à Vevey a remis à la section de cette ville le superbe don de 5000 fr. qui, si nous sommes bien informés, a été totalement attribué à la Caisse centrale de secours de l'Alliance suisse des samaritains. Bravo! (Réd.)

Genève, société des samaritains. — Un peu tard peut-être, mais très complet, paraît le rapport annuel de 1918 des samaritains de Genève. Cette société très active, avec ses 40 postes de premiers secours, ses ambulancières, ses sauveteurs-samaritains, son dispensaire, les nombreux travaux qui incombent à ces institutions utiles, a eu particulièrement à faire en 1918 pendant l'épidémie de grippe. Près de six pages du rapport racontent en détail ce qui a dû être entrepris par la société de Genève dès le début de la grippe en juillet.

Le rapport financier signale un excédent de dépenses de plus de 4300 fr., heureusement

qu'un fonds capital a été constitué depuis bien des années, et que celui-ci atteignait au 31 décembre près de 32,000 fr. Le Comité de huit membres se compose actuellement de MM. Georges Cuendet, président; Emile Haug, secrétaire; Eug. Clerc, Alf. Genganbach, Edm. Marais et de M^{lles} Louise Devegney, Marg. Roch et Marthe Thibault.

Croix-Rouge de Blonay-S^t-Légier. — On nous écrit: La température sensiblement adoucie favorisa sous tous les rapports l'exercice de nuit que les sections des samaritains de La Tour, de Blonay-S^t-Légier, organisèrent aux Chevalleyres, samedi 25 courant.

Nous simulâmes un éboulement. Des blessés avec des membres cassés étaient couchés dans la forêt; les samaritains et samaritaines, avec des falots, se mirent à leur recherche. Cet exercice ne manqua pas de charme. La forêt était toute transformée à la lueur des bougies, les ombres des feuilles, des buissons vacillaient, dessinaient des formes bizarres, grotesques. Comment trouver les malheureux parmi tous ces fantômes? Après bien des recherches on finit par les découvrir. Nous les transportâmes en escaladant la pente, toujours à la lumière des falots, enjambant tous les obstacles, pierres, branches, etc., sur le brancard qui attendait dans le chemin creux. De là les porteurs se dirigèrent sur la place de pansement, à la lisière de la forêt.

Les exercices de recherche et de transport, car il ne s'agissait que de ces deux, furent exécutés à souhait. Après la critique du médecin présent, les sections se réunirent au tea-room de la Pension Bouvet, aux Chevalleyres, où les attendait un bon thé chaud et de délicieuses grenades de la paix.